



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

hygiène alimentaire

Question écrite n° 8588

Texte de la question

M. François Colcombet appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur le développement très important des grandes unités d'élevage hors sol, en particulier des porcheries, qui fait apparaître les dérives d'une pratique inquiétante : celle de l'utilisation massive des antibiotiques non plus comme médicaments, mais comme promoteur de croissance. Il en résulte l'apparition de souches microbiennes résistantes dans les viandes, mais aussi dans l'environnement. Certains pays comme la Suède ont, depuis une dizaine d'années, tranché en interdisant totalement l'usage des antibiotiques comme additif de croissance. Pourquoi pareille mesure n'est-elle pas prise en France ? Quelles parades peut-on mettre en place contre les dangers de ces pratiques qui ont tendance à se développer en augmentant ainsi les risques sanitaires ?

Texte de la réponse

L'évaluation du risque de développement d'antibiorésistances chez les bactéries dangereuses pour l'homme que peut présenter l'utilisation d'antibiotiques en élevage est un sujet important, qui fait partie des préoccupations du ministère de l'agriculture et de la pêche. Il s'agit également d'un sujet complexe, compte tenu d'un manque de données scientifiques concernant les phénomènes de transfert de résistance in vivo entre les bactéries présentes chez l'animal et celles présentes chez l'homme ou dans l'environnement. La politique adoptée par la Suède et consistant à interdire l'utilisation d'antibiotiques comme additifs en alimentation animale doit être étudiée sous ses différents aspects, y compris sous l'angle des pratiques alternatives peu souhaitables qui se sont développées dans ce pays, telles que l'utilisation d'oxyde de zinc à forte dose chez les porcelets, qui entraîne de sérieux problèmes d'environnement. Dans le souci de dégager une ligne de conduite nationale face aux interrogations concernant les effets de l'utilisation d'antibiotiques comme additifs dans les aliments pour animaux, les ministères en charge de l'agriculture et de la santé ont confié à deux personnalités scientifiques une mission de réflexion sur ce type d'utilisation. La mise en oeuvre du principe de précaution à l'égard de la santé publique guidera les orientations qui seront prises par le ministère de l'agriculture et de la pêche sur la base des éléments d'évaluation du risque disponibles.

Données clés

Auteur : [M. François Colcombet](#)

Circonscription : Allier (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8588

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 janvier 1998, page 126

Réponse publiée le : 23 février 1998, page 1019